

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 avril 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

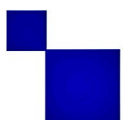
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Denis, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Capanema, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Youssouf
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Monany, Mme Ségura, Mme Pierre



Délibération n° 2024-IV-11 du 4 avril 2024

ÉLECTION D'UNE CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET ATTRIBUTION D'UNE DÉLÉGATION DE FONCTION

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3122-6 et L3221-3,

Vu la démission de son mandat de conseillère départementale déléguée de Mme Frédérique Denis, membre de la commission permanente,

Le Président entendu,

Les groupes d'élus consultés,

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du procès-verbal de l'élection de Mme Tessa Chaumillon en tant que membre de la commission permanente du Conseil départemental ;

- PREND ACTE que Mme Tessa Chaumillon, conseillère départementale déléguée, est chargée du plan alimentaire territorial, en remplacement de Mme Frédérique Denis ;



- INDIQUE qu'un arrêté relatif à la délégation de fonction de Mme Tessa Chaumillon sera pris.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Franclet

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

M. Cannarozzo

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.